

Le Directeur académique des services de l'Education nationale du Tarn

Vu :

- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,
- le décret du Président de la République du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Jean-Michel MOUGARD en qualité de préfet du Tarn,
- le décret du 3 août 2018 portant nomination de Monsieur Jérôme BOURNE BRANCHU, Directeur académique des services de l'éducation nationale du Tarn,
- l'arrêté ministériel portant nomination de Madame Delphine ROCHETTE dans l'emploi de secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Tarn à compter du 14 novembre 2016,
- l'arrêté du Préfet du Tarn n°81-2018-09-04-003 du 4 septembre 2018 portant délégation de signature à Monsieur Jérôme BOURNE BRANCHU, directeur académique des services de l'éducation nationale du Tarn,

ARRETE

Article 1 – En application de l'article 44 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004, délégation de signature est donnée à Madame Delphine ROCHETTE, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Tarn, à l'effet de signer au nom de Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale du Tarn, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, les actes pour lesquels le directeur académique a reçu lui-même délégation par arrêté préfectoral du 4 septembre 2018.

Article 2 – Le présent arrêté remplace le précédent arrêté de délégation de signature, pris en ce domaine, le 14 novembre 2016.

Article 3 – La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Tarn est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Albi, le 05 septembre 2018

Le Directeur académique des services
de l'Education nationale du Tarn

Jérôme BOURNE BRANCHU

